

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

### MANDEMENT

DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER, A L'OCCASION DE LA MISSION SI ÉMINEMMENT PROVIDENTIELLE, AU TEMPS PRÉSENT, DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX.

(Suite et fin.)

Et ne voyez-vous pas l'œuvre de l'auguste Pontife est une pensée qui, depuis tantôt vingt siècles, mûrit sur le trône de Pierre ! Elle n'est pas de celles qui périssent, car elle a ses racines dans les fondements de l'édifice de Jésus-Christ, aussi bien que dans le cœur des peuples. Vous l'avez dit vous-même : l'âme de Pie IX. vivant ou mort, ne laissera plus dormir l'humanité. En vain sera-t-il enlacé d'obstacles, de conseils, de difficultés, d'impossibilités, de refus : l'univers n'aura pas à pleurer sur tant d'enthousiasme évaporé en cris d'amour. Mais si Pie IX est « un premier miracle de la religion, de la liberté, » comme vous dites, croyez que quand, de ces miracles là, le premier a été fait, il en vient d'autres ; car ils sont de celui qui veut le règne de la justice sur les peuples. Il a fait « les nations guérissables, » et pour les affranchir et les sauver, les miracles ne lui coûtent pas : il les prodigue, et au sein de l'Égypte oppressive, et sur la mer entrouverte, et parmi les sables brûlants du désert, jusqu'à ce que son peuple ait atteint la terre promise. Ne doutez donc pas de Dieu, et ne dites plus : « Croit-on que la Providence tienne en réserve dans ses « conclaves beaucoup de Pie IX ? L'âme de cet homme avait allumé l'âme de son peuple. Croit-on qu'il rallumer à volonté, quand on l'aura laissé s'éteindre ? Pie IX ne se grandit pas ainsi devant Dieu, et il n'est aussi fort que parce qu'il est humble ; on voit bien que vous ne savez pas, ou que vous ne savez plus, le don de Dieu que se fait le Pontife saint si bien ! Il croit, lui, aux inépuisables richesses des miséricordes divines sur les peuples ; il sait que les conseils des rois sont entre les mains du Seigneur ; que le Très-Haut suscite, quand il lui plaît, tantôt des Moïse, tantôt des Cyrus, et cela lorsque toute espérance semblait évanouie ; et c'est parce qu'il le sait, qu'il se dit à lui-même, avec la foi du prophète : Ceux-là se confient en la force de leurs coursiers et de leurs chariots de guerre ; pour nous, notre espérance est dans le nom du Seigneur : « Hi in curribus, et hi in equis ; nos autem in nomine Domini. » Mais, est-ce donc que vous n'auriez chanté cet hymne à Pie IX que pour mieux attaquer ce pouvoir dont il s'est montré si digne, même aux yeux des infidèles ? Quoi ! ce Pontife « n'est qu'une occasion, qu'un grand symptôme ! Il a fait ce qu'il pouvait faire ; c'est à nous à faire le reste ! La souveraineté temporelle d'un Pape dans la Péninsule, comme le corps étranger dans le tronc, est l'obstacle organique et pressant que insurmontable à l'unité active, solide et indépendante de l'Italie sous une seule domination. »

Ah ! vous voilà bien, vous autres qui faites toujours parler les peuples autrement qu'ils ne parlent ! Elle est étrangère, au sein de l'Italie, cette souveraineté des Papes, comme le corps étranger dans le tronc. Faites de la poésie tant que vous voudrez, mais respectez, sinon l'histoire des temps écoulés, du moins celle du temps présent. Interrogez donc les fils de ces Romains abandonnés par les empereurs d'Occident, saisissez d'eux s'ils ne se sont pas sentis plus forts quand ils ont vu le successeur de ceux qui répondaient à leurs pères leur répondre à eux-mêmes ! Vous avez pris les branches pour le tronc de l'arbre, parce que, sans doute, il vous en a trop coûté de confesser que vous n'aviez pas en vous-même, pour ce travail qui vous reste à faire, la sève qu'à toutes les époques, l'histoire l'atteste, cet arbre, qui a été arrosé par le sang de ceux qui demandaient aussi justice et liberté, a portée en lui. Il vous semble, à vous, qu'un libre sage et doux n'est possible qu'à l'abri d'une vaste domination ; c'est-à-dire dans des conditions qui précèdent, tôt ou tard, la tiens par le despotisme ou la tyrannie, selon l'esprit qui anime le pouvoir, ou les difficultés des circonstances. Nous la voulons, nous, avec plus de chances de durée, et nous savons qu'elle grandit plus aux lieux où elle nait sans tout renverser que là où elle n'arrive à la vie que pour tout détruire. Ne soyez donc pas si affirmatif. Devant l'auréole que porte au front cette royauté de près de vingt siècles, hésitez, quelque peu. Poète des saintes harmonies, ce n'était pas à vous à prononcer, contre la papauté, de pareils oracles. A une autre époque, vous l'auriez louée, et louée tout autrement ; à cette heure n'en dites pas tout ce mal à l'encontre du monde entier, qui en dit aujourd'hui tant de bien. La royauté de la ville aux sept collines est rude à qui s'attaque à elle ! Demandez-le plutôt à ces deux hommes qui, de nos jours, ont fourni, sous les regards du monde, les plus fiers combats, le premier avec son épée, le second avec sa plume ; ils vous diront tous les deux que, quand elle murmure de mystérieuses paroles, qui lui ont été dites sur la sainte montagne, elle est mortelle à tous les ténérables, et qu'elle atteint et brise aux mains des hommes qui la défient ou qui l'insultent, tous les sceptres, à quelque titre qu'ils soient portés par eux. Pour perdre, ah ! il ne lui est pas nécessaire de frapper, il lui suffit de ne plus être !

Mais nous n'avons point à nous préoccuper autrement de ces questions ; nous ne savons qu'une chose : c'est que ce pouvoir temporel de la papauté catholique a vu s'incliner devant lui les plus grands esprits, et qu'ils ne l'ont pas jugé comme le jurent tous ces se-

meurs de parole. L'œil sur son passé, ils ont cru à son avenir pour la liberté des nations. Né de la confiance des peuples, alors que leurs maîtres les abandonnaient en proie aux barbares, il a reçu, de toutes les consécutions, la plus sainte, celle qui vient de la reconnaissance des peuples ; illustre par une succession toute singulière de génie et de sainteté, relevé par la majesté des siècles et par la gloire des bienfaits, ce pouvoir subsistera autant de temps qu'il sera nécessaire à l'Église et au monde, car s'il cessait de l'être, ceux qui en sont les dispositaires descendraient, sans regret, de ce trône séculier où montent avec eux d'immenses sollicitudes, heureuses, soyez-en sûrs, de pouvoir se consacrer, sans réserve, du haut de leur chaire de Pontifes suprêmes, pour eux assez glorieuse, aux seuls soins spirituels de la religion. Ce royaume de l'Église qui embrasse tant de nations et tant de rois, n'en serait pas moins, à leurs yeux, le plus grand des royaumes du monde. Dans cette juridiction immense, que nul ne peut leur enlever, ils sauraient révéler, avec un illustre évêque, un gage, certes assez éclatant, du royaume céleste que Dieu prépare à son Église, et un témoignage magnifique de la toute-puissance du Verbe incarné dans le ciel et sur la terre : « Ut securus de regni caelestis promissione feret Ecclesia, regnum et temporale regnum omnium maximum tradidit... ut per hoc civibus mundi se non solum Deum cœli, sed et Dominum orbis ostenderet, civesque suos patrie dulcedinem ex pregrationis prosperitate doceret appetendam. »

Mais ces vœux imprudents ou impies seront trompés, N. T. C. F. Dans les circonstances actuelles, ce double pouvoir spirituel et temporel est incontestablement nécessaire. Les transports unanimes des peuples et leurs espérances, au nom de Pie IX, le démontrent avec éclat, et puisque, selon le langage de saint Chrysostôme, les premières colonnes de l'Église tirent leur solidité des prières des fidèles, notre devoir à tous est de prier pour la conservation et la fécondité de cette double puissance. Les destinées du genre humain reposent, la foi nous le dit, dans les vœux ardents et les persévérantes supplications de l'unité catholique. Prions donc, ô frères bien-aimés, mais au sacrifice de la prière souvenons-nous que l'Église a toujours ajouté d'autres sacrifices. Paul lui-même, cet apôtre des divines ravissements, pour soutenir et propager l'Église naissante de Jérusalem, se chargeait de lui apporter, de ses propres mains, les offrandes des Églises d'Asie et de Macédoine. Comme ces Églises de l'antienne Grèce, nous avons, nous aussi, dans notre foi, dont Rome est le centre et la source, une noble dette à acquitter, et si notre vieille Gaule a participé aux richesses spirituelles de la nouvelle Rome, elle doit, en retour, lui faire part de ses richesses temporelles : « Debitores sunt eorum. Nam si spiritualium eorum participes facti sunt, debent et in carnalibus ministrare illis ! »

La France, N. T. C. F., vient d'entendre le noble appel, fait par l'un de ses premiers pontifes, au dévouement des églises catholiques, pour le chef suprême de la chrétienté. Marchant sur ses traces, nous pouvons sans crainte vous adresser la même invitation, à vous qui habitez une terre si féconde en œuvres de charité. Nous pouvons vous dire, avec cet illustre prince de l'Église romaine : « La France catholique ne saura-t-elle prêter à son pasteur que le secours de ses prières ? Au moyen-âge, l'Europe armée se serait ébranlée pour aller offrir au chef de l'Église son sang et son épée, pour défendre ses droits menacés, et le soutenir dans la lutte qu'il a engagée contre tous les abus. Aujourd'hui, une croisade plus pacifique pourrait être entreprise par les fidèles en faveur de leur chef spirituel. L'obole des chrétiens qui va dissiper jusqu'aux extrémités du monde les ténèbres de l'ignorance, et planter la croix civilisatrice sur le rocher le plus inconnu, cette obole qui « une si grande puissance pour étendre le règne de Jésus-Christ, ne pourrait-elle pas, plus efficacement que les bataillons de valeureux soldats, prêter à l'immortel Pie IX un appui qui ne ferait point couler de larmes, qui n'enlèverait pas un fils à sa mère et ne porterait point au milieu de populations paisibles les horreurs de la guerre ? Ce n'est point le clergé qui devrait recevoir ces offrandes pour les transmettre au représentant, parmi nous, du successeur de Pierre ; la malignité pourrait encore jeter un soupçon sur notre désintéressement. Mais toujours bien inspirés par leur zèle et leur charité, les catholiques sauraient trouver un autre mode de perception. »

Leurs pontifes et leurs prêtres iraient avec bonheur déposer leurs dons dans les mains choisies pour les recueillir. Hommes de foi, et vous surtout, femmes chrétiennes, qui, Dieu u dispensé si largement la puissance des œuvres saintes, vous entendrez ce beau langage ; vous seconderez la glorieuse mission confiée d'en haut à cet homme des temps présents ; vous sollicitez, partout et de tous, les dons du riche et l'obole du pauvre, car c'est de l'indépendance du Siège apostolique qu'il s'agit dans cette œuvre à laquelle nous vous convions en ce jour. Avec cette indépendance, c'est aussi de la vie et de la liberté des nations qu'il est ici question : « Sans exprimer en ce moment ni plainte ni regret, il faut bien que nous vous rappelions que le Saint-Siège n'a plus aujourd'hui ces ressources temporelles que lui assuraient autrefois, chez les nations chrétiennes, des droits anciens, la reconnaissance des peuples et la piété des rois. Et pourtant

toutes les relations du Pontife suprême avec les pays catholiques ; comme chef de la catholicité, n'ont pas cessé d'exister avec toutes les charges, si considérables qu'elles imposent au trésor pontifical. Du haut de ce trône, qui est en même temps pour les chrétiens la chaire de saint Pierre, le Pontife de Rome étend sa sollicitude sur toutes les Églises. Il répond, comme le dit saint Jérôme, à toutes les voix qui l'interrogent à l'Orient et à l'Occident ; Père de tous, il a le cœur et les yeux sans cesse ouverts sur les nécessités de tous ; aux îles lointaines, il envoie des apôtres ; avec les contrées que désolent la famine, il partage le peu qu'il possède. Chrétiens, formez-vous en associations pieuses dans toutes les paroisses de ce beau doicèse, pour redonner à la Papauté catholique, par la spontanéité et la perpétuité de vos offrandes, tout ce qu'elle a perdu. Il n'y a que ce que la religion consacre qui demeure, et si des souscriptions momentanées peuvent être attendues des sympathies présentes pour celui que Rome a déjà nommé Pie-le-Grand, une action continue au profit du monde entier, dans la Papauté, ne peut être que le résultat des saints efforts que la foi inspire et que l'Église bénit.

Quelle devienne donc aussi populaire qu'elle est providentielle et sainte, l'œuvre de la Liste civile de la Papauté ou du denier de saint Pierre, comme on l'a diversement appelée, et bientôt toutes les nations du monde vivront glorieuses et libres, car en abritant leurs droits à l'ombre de cette chaire du haut de laquelle leur sont divinement prêchés tous les devoirs, elles auront assuré à l'ordre social les seules bases que battent en vain les plus furieuses tempêtes : la justice et la vérité !

A ces causes, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les dignitaires, chanoines et chapitre de la basilique de notre cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. A partir du premier dimanche de l'Avent jusqu'au dimanche suivant inclusivement, tous les prêtres de notre diocèse ajouteront à la messe, aux oraisons ordinaires du jour, celles des collectes, secrètes et post-communion *Papæ et pro Ecclesia*.

Les premier et second dimanche de l'Avent, on chantera, avant la bénédiction du très-saint Sacrement, dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, le psaume 120, *Levavi oculos meos in montes, le v. Osten-de nobis, Domine, etc.* et l'oraison *pro Papæ*.

On chantera aussi le *Sub tuum præsidium, le v. Ora pro nobis Sancta Dei Genitrix, et l'oraison Concede nos famulos*.

Art. 2. Les fidèles et les religieuses vivant en communauté sont invités à faire une ou plusieurs communions, dans le même espace de temps, aux mêmes intentions.

Art. 3. Les archiprêtres, doyens, curés et desservants, ainsi que MM. les aumôniers des diverses communautés du diocèse, sont invités à former, au sein de leurs paroisses ou de ces communautés, de pieuses associations chargées de solliciter les dons du riche ou les offrandes du pauvre, aux fins dont il est parlé dans cet écrit pastoral.

Art. 4. Le recouvrement de ces fonds, ainsi que leur maniement, devront être faits par des laïques qui seront désignés à cet effet par les associations elles-mêmes.

MM. les archiprêtres, doyens, curés et desservants, ainsi que MM. les aumôniers des communautés, nous feront connaître ceux ou celles qui auront été proposés à ce soin par les diverses associations du diocèse.

Art. 5. Les moyens de faire parvenir à leur destination les fonds recueillis seront par nous indiqués aussitôt que faire se pourra.

Et sera notre présent Mandement lu et publié au prône de la basilique, notre cathédrale, ainsi que dans toutes les autres églises et chapelles des paroisses, séminaires et collèges de notre diocèse. Donné à Montpellier, à notre palais épiscopal, notre seing, le sceau de nos armes et le contre-sceau de notre secrétaire général de notre évêché le seize novembre de l'an de grâce mil huit cent quarante-sept.

CHARLES, évêque de Montpellier.

Par-mandement : MARTIN, chan. sec. gén.

### PISE ET FLORENCE

Suite.

Malgré tout mon désir de voyager lentement et de savourer en détail les agréments de la route, il me fut démenté, après une heure de promenade, qu'il me serait assez difficile, la matinée passée, d'occuper mon temps d'une manière utile ou agréable dans ce bourg de Bréire qui n'a qu'une rue, je crois bien, et dont l'église, le plus remarquable était la cuisine que je connaissais. Je retournai au milieu de ces réflexions, quand je vis venir à moi, d'un air cauteux, l'hôte, qui sans doute en avait éprouvé le cours. Il m'offrit un de ses cabrioles pour me mener tout doucement à la Charité, c'est-à-dire pour faire six lieues ; à un prix beaucoup trop élevé ; je me récriai : — Mais, Monsieur, songez qu'on attelle une voiture tout exprès pour vous. — Cela est trop cher. — Mais, Monsieur, voici trois bons jeunes gens qui paient ce prix-là et qui ne sont pourtant que des ouvriers. — L'hôte saisissant l'occasion de m'avouer qu'on attendait pour quatre. Je me mis à rire de la contradiction si prompte et si étonnante, et je ne voulus pas payer moins que mes compagnons, qui étaient ouvriers en effet, un chariot, l'autre chapelier, le troisième ébéniste ; aimables enfants, jonnètes, polis, que le séjour de Paris n'avait point gâtés, et

qui me laissèrent à la Charité pour aller, à une lieue de là, embrasser leurs parents dans le même village.

Ici commencent mes malheurs, malheurs inévitables pour tout voyageur délicat et sentimental qui veut marcher à petites journées et qui n'a point de voiture à ses ordres ; pièges bien connus, mais où l'on finit tôt ou tard par tomber, à cause de cette difficulté que j'ai touchée plus haut, d'employer raisonnablement plus d'une matinée à visiter les monuments d'un village de trois cents feux. J'avais eu deux fois le malheur dans ma vie de tomber dans le traquenard roulant qu'on appelle les *putaches*. Je connaissais à merveille cette industrie coupable que les progrès trop lents de l'humanité laissent encore subsister sur quelques points de la France. Vous êtes sans doute assez heureux, mon ami, pour ne pas savoir ce que c'est qu'une *putache*. Je vais donc vous le dire. La *putache* est un coffre de fer et de bois, sans couleur, sans fenêtre, sourd et obscur comme un ané bière, posé sur deux ou quatre roues. Cette machine qu'on n'ose produire au grand jour s'embusque la nuit dans quelque auberge suspecte où elle attend les malheureux voyageurs, qui croient faire une économie profitable en payant de leur sang et de leurs os une place qu'on leur cède pour assez peu d'argent. On ne voit ce redoutable chariot que le marché conclu et quand il n'y a plus moyen de s'en dédire. On ne voit aussi qu'au dernier moment les compagnons d'infortune que la cupidité du *putachon* (c'est le nom du conducteur) vous a réservés. Vous comptez que la *putache* en peut tenir quatre, ils sont douze ; vous vous récriez, à quoi bon ? On jette les douze victimes l'une après l'autre dans la boîte bruyante, péle-mêle avec leurs caisses, leurs ballots et leurs malles ; on les pousse, on les tasse, on les presse, on incruste tant bien que mal ces chairs endolories les unes dans les autres, on pèse dessus, et foin de cocher ! Le catafalque mobile part au grand trot, bondissant, avec ses ferrailles et ses ais non suspendus, sur le pavé, raboteux ; des cris plaintifs partent de la machine ; pleurs, imprécations, gémissements, se perdent dans le vacarme de ce train infernal ; le *putachon* est sans oreilles comme il est sans cœur ; il fouette, il siffle, il jure, il va toujours, et le couvercle de la boîte ne s'ouvre qu'à l'arrivée. C'est là seulement qu'on peut apprécier les effroyables dégâts de l'intérieur : côtes meurtries, écorchures, foulures, crampes, torticolis, cha-peaux effondrés, collures rompus, femmes évanouies, enfants asphyxiés. On voit des misérables, au sortir de l'instrument de torture, s'affaisser sur leurs jambes qu'ils ne peuvent plus mouvoir ; d'autres marchent voûtés, brisés, et se traînent plutôt qu'ils ne marchent, comme s'ils avaient vieilli de trente ans dans ces quelques heures de supplice. On m'accusera d'exagérer ; mais j'en appelle à tous les informés qui se sont laissés soumettre à l'action meurtrière de ce véhicule. J'aurais donc été sans excuse si j'avais perdu de si cuisants souvenirs ; mais la *putache*, que je croyais uniquement réglée sur les bords du Rhône, entre Lyon et Mondovini, et qui régnait aussi librement sur les routes de Nevers et Moulins, la *putache* se dégrisa, pour me tromper encore une fois ; on me mena voir à Combray, dans la cour de l'auberge, une *putache* fort vieille et fort détraquée, mais assez propre encore et d'apparence honnête. On eût dit l'humble voiture de quel que évêque trip charitable ou de quelque préfet trop modeste ou de quelque maire de petit chef-lieu. Bref, elle me plut ; je fis mon prix et m'en allai déjeuner. L'homme ne manqua point de me faire observer qu'elle n'était qu'à quatre places, et que *monseigneur étant indisposé* y serait parfaitement à son aise. Nous n'y fumes que quatre, en effet, pendant trois heures ; mais à la première pause, quand le cheval fut souillé, bu et mangé, et quand le cocher sortit d'un cabaret où il était entré à bon escient, je le vis suivi d'une tribu d'Avvergnats en émigration, père, femme, enfants et aïeux, au nombre de sept ou huit personnes, embarrassés de sac, de cruches, de sabots de rechange et d'instruments aratoires. Le *putachon* s'avanga, avouant hautement l'intention de loger cette escouade dans son calèche, sous prétexte de remplacer les trois voyageurs qui descendaient en ce lieu-là. A cette vue, je dus prendre le visage et la contenance de la marquise de Brinvilliers quand, selon le récit de Mme de Sévigné, elle vit entrer dans sa prison les questionnaires armés des deux ou trois seaux d'eau qu'elle devait boire ; j'allais m'écrier comme elle : — Est-ce que vous prétendez que j'avale cela ?... Mais j'ai trop voyagé pour me fâcher et m'emporter contre ces maux qu'un emportement ne saurait guérir, et pour ajouter à la mésaventure le surcroît d'un accès de fièvre et d'un emmurement. Les Avvergnats montèrent. Mais tout Avvergnats qu'ils étaient, ils commencèrent bientôt de pressentir quelque impossibilité dans l'emballage qu'on leur avait proposé. Une femme s'enfonçait entre deux d'entre eux à peu près comme un coin dans une pièce de chêne. Ils avaient, en outre, couché un enfant, plié en deux, sous leurs jambes. Les autres s'étaient perchés à l'extérieur, devant et derrière la calèche. En somme, la voiture allait comme un groupe ambulatoire d'équilibristes. Mais, après quelques tours de roues, l'enfant gémit ; la femme soupira ; on retira l'enfant, et fort à propos ; il était violet ; la femme parla de passer la nuit dans un fossé plutôt que de supporter un moment de plus sa situation. Il fallut compter avec de pareilles extrémités, et le *putachon*, bon gré mal gré, s'arrêta. On hissa l'enfant sur l'impériale, où il s'accrocha à des courroies qu'on lui recommanda de bien tenir ; la femme envoya l'un de ceux qui s'étaient perchés à l'extérieur un compagnon sur les malles du strapontin ; je ne sais comment ils s'y unrent, mais nous respirâmes dans la voiture, et j'arrivai sans trop de malencontre à Nevers, à dix heures du soir.

Encore une histoire, et j'en aurai fini avec les accidents de voiture. J'y passe sur-le-champ, pour en être quitte. N'oublions pas, toutefois, de noter l'hôtel-de-ville de Nevers, superbe monument gothique, fort pittoresque, fort vaste et fort imposant. Je vous invite, cher ami, si vous en avez jamais l'occasion, à le visiter avec plus de temps et plus de soin que je ne le puis faire.

J'étais donc parti de Nevers sur la condition bien arrêtée au bureau de m'arrêter le soir à Châteaun-Chinon, ou de continuer, à mon gré, ma route jusqu'à Autun, car je tenais grandement à voir Autun, la ville romaine, qui fourmille, disent les abrégés de géographie, de reliques antiques. Il était minuit quand nous arrivâmes à Châteaun-Chinon, à six lieues du but du voyage. On nous mit à terre avec nos malles dans une pièce obscure, froide, non carrelée, où dormaient deux

hommes sur de la paille, et là il nous fut déclaré, à moi aussi bien qu'à deux autres voyageurs dans le même cas, que puisque nous témoignions le désir de poursuivre la route jusqu'à Autun, l'administration se décidait à nous laisser à Château-Chinon, refusant absolument de tenir les engagements que ses commis avaient pris à Nevers. Les deux voyageurs, qui n'avaient point ma philosophie, se mirent en colère contre ce procédé contrariant; je m'échauffai moi-même un peu, tout aussi inutilement que possible. La scène se passait dans la maison du maître de poste de l'endroit. Dans le conflit je vis venir à moi, d'un air doux et d'une femme du logis qui, après avoir déploré notre situation et la mauvaise foi de l'administration, et son habitude de tromper ainsi les pauvres voyageurs, finit par insinuer qu'après tout le cas n'était pas sans remède, que son frère (le maître de poste) allait se coucher, mais que, pour nous tirer d'embarras, il consentirait peut-être à nous mener dans une voiture à lui... Vous devinez le reste, j'imagine; cette scène est concertée; l'administration et le maître de poste s'entendent, et les voyageurs, abandonnés dans cette écurie à minuit, se laissent extorquer ce qu'on veut pour en sortir. Le maître de poste demanda et obtint ce qu'il voulait pour nous conduire à Autun sur-le-champ. Mais, me direz-vous, pourquoi ne pas coucher à Château-Chinon?... A cela je réponds, que j'étais si fatigué, si irrité, si impatient et si indigné, que pour rien au monde je n'aurais couché à Château-Chinon, inhospitalière et capable d'enlèvement de pareilles intrigues. Oui, mon cher ami, je ne laisse mener par l'imagination jusqu'à ce point-là.

Ce ne fut pas tout. Le prétendu cabriolet qui devait nous porter, et qu'on nous mena voir au clair de la lune, n'était qu'une espèce de panier sans anses et sans couverture, retenu par deux ou trois cordes sur un brancard poudreux. Le maître de poste, puisqu'il faut appeler ainsi cette espèce de cyclope en blouse dont le regard ne montrait que le blanc des yeux et qui mugissait quand il voulait parler, le maître de poste, dis-je, ajusta comme il put nos malles derrière la cariole, nous mit tous trois dedans, bien étouffés de paille comme des jattes. Pour lui, il s'assit ou se cramponna je ne sais où, sur le devant, et nous voilà en route.

Mais je fus bien dédommagé du contre-temps par les sombres et magnifiques paysages que je pus contempler par cette nuit heureusement fort belle. Nous avions à traverser toutes les montagnes du Morvan, qui ont fort mauvaise réputation dans le pays, s'il s'agit de leurs habitants, de leurs usages et de leurs productions diverses, mais qui présentent le spectacle le plus imposant quand on en parcourt les sommets, comme nous faisons sous le ciel doux et lumineux d'une nuit d'été. Rien de plus varié et de plus beau que ces vagues clartés sur cette mer de collines fuyant de toutes parts à l'horizon, rien de plus solennel que ce silence nocturne, à peine troublé par fois par le cours bouillonnant d'un ruisseau. A l'approche d'Autun, les souvenirs romains me revenaient en foule. Je croyais voir et je voyais, en effet, un des sites gaulois décrits par César; je croyais entendre les bandes d'Arrioviste filant en tumulte dans une de ces gorges et précipitées à se ruer sur les légions ennemies, en ébranlant les vallées de leur cris sauvages. Enfin le ciel commença à blanchir, la route se peupla de troupes de travailleurs et de filles de campagne qui allaient aux champs avant l'aurore. Des diables très vifs, très bruyants, très confus s'établirent entre ces groupes joyeux et notre conducteur, dont la voix rauque et provocante était à chaque instant couverte d'immenses huées. Je crus, à la gravité des injures, que les choses iraient plus loin; mais non, ce n'étaient que d'amicables bouffonneries et des civilités matinales en usage dans le pays entre gens de connaissance. Nous entrevîmes les clochers d'Autun dans les premières lueurs du jour. Un quart d'heure après nous entrâmes dans un des faubourgs, par une porte à deux étages d'arcades, de fort bonne tournure, le plus beau morceau de la ville, sans contredit.

La cariole d'osier nous laissa dans la cour du meilleur hôtel de la ville, où je vis bientôt, à je ne sais quel empressement des servantes, à certains mots qui échappaient par-ci par-là, à la satisfaction de l'hôte, que j'étais venu d'arriver un personnage important. Je vous dirai dans ma prochaine lettre, mon ami, quel était ce personnage. Plus curieux de dormir que de le savoir en ce moment-là, je me fis ouvrir une chambre et me jetai sur un lit où je réparai tant bien que mal les fatigues de ma nuit à la belle étoile.

A continuer.

## RAPPORT

Du Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'administration de la Station de la Quarantaine à la Grosse-Isle, auquel a été renvoyée la Pétition de A. Larocque, Ecr., de la part du Bureau de Santé de la Cité de Montréal.

Suite.

93. Vous dites, dans votre rapport, que l'on devrait construire un plus grand nombre d'hôpitaux à la Grosse-Isle; voulez-vous dire combien de personnes on pourrait y loger actuellement, et les additions que vous auriez à recommander? — J'ai dit qu'il n'y avait pas alors un nombre suffisant d'hôpitaux à la Grosse-Isle, et cela paraît exister par le fait que la plupart des tentes, qui y étaient érigées pour la réception des malades, étaient alors occupées. Je ne puis pas dire exactement le nombre de personnes que l'on pourrait loger dans les hôpitaux; et quant aux additions, je pense qu'il serait indispensable de construire au moins six nouveaux hôpitaux, particulièrement si la flotte de l'autonomie doit nous donner une émigration considérable. Il est évident que les nouveaux hôpitaux devraient être construits dans de meilleures places que celles où se trouvent situés ceux d'à présent. Je crois aussi qu'il y a assez de logement pour les garde-malades, etc.

94. Vous dites, dans une partie de votre témoignage, que ceux qui sont en santé, s'ils sont envoyés à Montréal, comme c'a été le cas jusqu'ici, en arrivant nécessairement avec eux le germe de la maladie, et deviendront les pensionnaires des apprentis de cette Cité, et que ceux d'entre eux qui pourront quitter Montréal pour une autre destination devront expirer la plupart sur les quais de Kingston ou de Toronto; le Comité doit-il comprendre, par-là, que ceux qui sont destinés à mourir ainsi, auraient une chance de conserver leur vie s'ils étaient détenus à la Grosse-Isle? Je désire que l'on comprenne bien que si l'on gardait quelquefois plus longtemps et convenablement les émigrés malades et en santé en quarantaine, l'on conserverait, par là, la vie à des centaines et peut-être à des milliers, de ces pauvres gens; et ceci paraît plus clair quand l'on considérera que les vaisseaux à l'ancre à la Quarantaine, dans la condition où j'ai vu le "Avon" et le "Triton", ont à peine une seule personne vivante en santé à bord; ceux qui étaient bien malades ne pouvaient pas et n'étaient pas débarqués quand je les ai quittés. Dans des circonstances semblables, la maladie doit nécessairement s'accroître à bord des vaisseaux; ceux des passagers qui sont le plus en santé ne peuvent qu'affaiblir en étant ainsi détenus à bord; leur prédisposition au typhus causée par la longueur du temps qu'ils ont été sur mer, la mauvaise qualité de leurs

vivres, et l'air empesté qu'ils respiraient constamment, les plaçaient dans un danger imminent de contracter la maladie. Quand ils quittèrent la Station, les bateaux à-vapeur étaient positivement encombrés de ces malheureux qui se sont trouvés exposés à l'air froid de la nuit ou à la chaleur brûlante d'un soleil d'été, et dans cet état, les plus robustes auront dû succomber après une suite non interrompue de fatigues et de privations. A Montréal, et dans toute la Province, on a appris les conséquences qu'il y avait de permettre aux émigrés de quitter la Grosse-Isle sans y avoir fait un quarantaine suffisamment longue, aussi bien que de les entasser pêle-mêle et par milliers sur le pont d'un bateau-à-vapeur pendant des 48 heures de temps, dans l'état débile et malpropre où ils se trouvent toujours dans ces circonstances. Je prétends donc que, si l'on prenait les moyens de débarquer les émigrés immédiatement après leur arrivée, de leur procurer des logements convenables, de leur faire observer la diète et de les faire tenir proprement, quand on trouverait à propos de leur permettre de continuer leur voyage, on remarquerait un grand changement dans leur condition à leur arrivée dans les villes et les campagnes.

95. Le Comité doit-il comprendre, d'après votre rapport que les malades à la Grosse-Isle ne sont point séparés des personnes en santé? — J'ai visité le camp érigé pour la réception des émigrés en santé, à l'extrémité Nord-Ouest de l'Isle, et dans le cours de quelques heures que mes occupations m'ont permis d'y rester, j'ai administré les derniers sacrements de l'Eglise à plus de cinquante personnes. Il y en avait indubitablement beaucoup d'autres qui avaient besoin de mon ministère. Ces malades n'avaient point de lits: considérés comme des personnes en santé, ils avaient à voir pour eux-mêmes, et étaient couchés dans des lits qui leur appartenaient ou sur les planches ou sur la terre. On ne pouvait point les transporter immédiatement à l'hôpital; les réglemens d'alors exigeaient qu'ils fussent envoyés auparavant à bord de leurs vaisseaux respectifs et de là à l'hôpital. Ce ne fut que deux jours après que j'eusse visité ces tentes que les malades furent débarqués au nouvel hôpital, et ils y demeurèrent toute cette nuit et une grande partie de la journée suivante, sans lits ni couvertures, souffrant de la fièvre et de la dysenterie, lorsque les révérends messieurs Harper, Hailey et moi, nous fûmes obligés, après des fatigues de la journée, d'aller leur chercher à boire et de leur faire des lits avec de la paille à moitié pourrie que nous ramassâmes autour de l'hôpital. La même chose est arrivée le lendemain ou deux jours après; mais ce que je considérais comme le plus nuisible au salut des émigrés, était le tems que l'on prenait à les débarquer des vaisseaux qui arrivaient: à ma propre connaissance il est arrivé à bord de certains vaisseaux que l'on a été plusieurs jours sans débarquer les passagers, et vu le nombre de malades à bord, les conséquences ont dû être fatales à plusieurs. Il m'a paru qu'un très grand nombre on laissé la Station avec une très mauvaise santé, et qu'ils ont dû être retombés de la fièvre à bord du bateau-à-vapeur avant leur arrivée à Montréal.

96. Vous dites qu'il est impossible de s'attendre à ce que la maladie diminue parmi les émigrés tant qu'ils nous viendront par milliers des ports de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, entassés dans la cale des bâtiments pêle-mêle, sans air ni nourriture, ou les moyens de se procurer la propreté et la ventilation, — ces faits sont-ils à votre propre connaissance? — Ces faits, je les ai lus dans les papiers publics et je les crois parce que toutes les classes de la société semblent les croire, et je parle aussi particulièrement d'après ce que j'ai vu à bord du "Avon" et du "Triton".

97. Vous dites que vos remarques sont faites pour engager les autorités compétentes à y remédier immédiatement; sont-elles les autorités de cette Province qui doivent y remédier ou celles de la Grande-Bretagne? — Je pense que ce remède devrait être appliqué en Angleterre et en Irlande par les autorités impériales et ici par les autorités auxquelles sont confiés les intérêts du public.

98. Suivant vous était-ce le devoir des autorités de cette Province de supposer que les réglemens établis par des dispositions impériales pour l'embarquement des émigrés dans les ports de la Grande-Bretagne ne seraient pas observés, ou pouvaient-elles compter que les autorités qui ont établi ces réglemens prendraient des mesures pour les faire exécuter? — Mon opinion relativement au devoir des autorités impériales ou du Gouvernement Provincial est un bien peu d'importance; je n'ai fait que signaler les maux dont j'ai été témoin, et suggérer ce qui me paraissait être le seul remède à ces maux.

99. Vous exprimez votre regret que l'on ait fait si peu d'attention aux suggestions du révérend M. Baillargeon, curé de Québec; est-il à votre connaissance que l'on ait procuré d'autres logements aux malades, dans cette ville, et dites le nombre de malades que pouvaient contenir ces logements? — Le révérend M. Baillargeon proposa son plan à une assemblée publique des citoyens de Québec; j'ai exprimé mon regret de ce que l'on n'a pas donné assez d'attention, dans l'assemblée, au plan de M. Baillargeon. Je ne puis pas dire exactement ce que l'on a fait dans cette ville pour donner des logements aux malades: je puis seulement dire que quand j'ai quitté Québec, vendredi, le 16 du courant, les malades étaient logés dans la cave de l'Hôpital-de-marine.

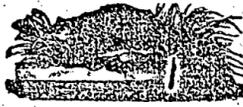
100. Savez-vous si le Dr. Douglas a, en aucun temps, demandé une augmentation de force militaire et de police qu'on lui aurait refusé, ou qu'on la lui aurait offerte et qu'il ne l'aurait pas considérée nécessaire? — Il n'est pas à ma connaissance que le Dr. Douglas ait demandé une telle augmentation de force ou qu'on la lui ait refusée. J'ai mentionné comme nécessaire une telle augmentation de force sans avoir l'intention de blâmer le Dr. Douglas ou aucune autre autorité.

101. Vous dites que le Dr. Douglas ne pouvait point faire la visite de tous les vaisseaux qui arrivaient à la Station; est-il à votre connaissance personnelle qu'il ait omis de la faire soit en personne ou par député? — Je sais que le Dr. Jacques a visité quelques vaisseaux, mais j'ai compris que c'était le devoir exclusif du Dr. Douglas de la faire, vu que le Dr. Jacques avait son propre département sur l'Isle. Je serais bien fâché de dire une seule parole qui donnerait à entendre quelque chose contre l'assiduité du Dr. Douglas dans l'accomplissement des devoirs de la charge en question. J'ai entendu faire les plus grands éloges de ce monsieur, par toutes les personnes qui ont visité l'Isle depuis l'ouverture de la navigation, pour le zèle infatigable qu'il a déployé en se rendant aux nombreux appels qui lui étaient faits par les émigrés à bord des vaisseaux et sur l'Isle. J'étais étonné, comme tout le monde l'était aussi, de voir qu'il pouvait résister à tant de fatigues particulièrement lorsqu'il n'y avait pas longtemps qu'il était incapable de marcher. Je sais que des vaisseaux ont été plusieurs jours à l'ancre avant qu'il fût possible au médecin visiteur de les visiter: je sais aussi qu'après la première visite, les malades à bord ont été plusieurs jours sans les secours des médecins; j'ai appris ceci des capitaines du "Avon" et du "Triton". Avec ces faits devant les yeux et ce que j'ai lu dans les papiers publics, je crois que j'aurais raison de dire que le Dr. Douglas devra succomber sous le

avantage et celui des émigrés, devraient être partagés avec d'autres.

102. Comprenez-vous, d'après des informations authentiques que vous auriez pu obtenir, que le Dr. Douglas ait été contredit dans les plans qu'il suggérait quant au traitement des malades, qu'on l'ait borné dans ce qu'il voulait avoir pour leurs besoins, ou que l'on ait négligé de lui donner ce qu'il demandait pour eux? — Mon impression était, quand j'ai laissé la Grosse-Isle, que le Dr. Douglas n'avait pas assez de pouvoirs ni assez de moyens; mais depuis j'ai été bien informé que c'est tout le contraire.

(A continuer.)



## MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 14 JANVIER 1848.

### L'ÉLECTION DE MONTREAL.

Comme pouvait le faire pressager l'état des polls le premier jour de l'élection à Montréal, MM. Lafontaine et Holmes ont été élus membres du parlement pour la ville de Montréal. Dans notre dernière feuille, nous n'avions eu que le temps de donner le chiffre des votes à trois heures sans ajouter de détails. Aujourd'hui, nous nous trouvons en état de faire mieux et nous le faisons.

Plusieurs jours avant le 11 et le 12, jours fixés pour la prise des votes, on disait en ville que le parti tory avait dépêché des courriers à Rawdon pour en faire venir les renommés assommeurs de 1844 et de chaque élection qui se fait à Montréal. On ajoutait naturellement assez foi à ces rapports, car les antécédents des antagonistes des libéraux étaient bien propres à confirmer ces craintes. Pour notre part, il nous semblait cependant que l'on colportait nos adversaires politiques et que ceux-ci ne voudraient pas se déshonorer à un tel point; mais par malheur nous nous sommes trompés. Les gens de Rawdon ont envahi notre ville dès la veille de l'élection, et l'on a eu à déplorer les mêmes scènes de brigandage et de sang qui ont tant de fois rendu Montréal tristement célèbre. Ces bandes d'assommeurs payés à tant par jour se sont précipités dès avant dix heures le matin du mardi sur les endroits où l'on prenait les votes et s'en sont emparés. Les libéraux se sont vus ainsi, pendant plusieurs quarts d'heure, forcés de demeurer à l'écart et n'ont pu pendant ce temps enregistrer leurs votes. Mais, durant cet intervalle, une troupe vigoureuse de jeunes gens est venue à son tour à la rencontre des assommeurs, et les a délogés des postes dont ils venaient de s'emparer. Ces jeunes gens ont maintenu leur position avec courage, et ont montré à leurs adversaires, que, s'il faut recourir à la force physique, il se trouve à Montréal de jeunes citoyens capables de tenir tête à toutes les bandes organisées que l'on peut amener de Rawdon ou d'ailleurs. Une chose qui n'a pas manqué de réjouir tous les bons citoyens, a été de voir qu'une fois les assommeurs chassés des polls, les jeunes gens n'ont pas fait comme ceux-ci, et ont laissé tous les électeurs, quelles que fussent leurs opinions politiques, exercer leur franchise électorale. Il est bien vrai que ce n'était que stricte justice; mais aussi quelquefois le danger que l'on vient de courir, la joie du triomphe, et le sentiment de sa force étourdissent les hommes les mieux intentionnés et les rendent injustes; réjouissons-nous qu'il n'en ait pas été ainsi en cette occasion.

Plus tard, les tories sont revenus en grande force et se sont emparés de nouveau de deux ou trois polls. Mais on a vu immédiatement quelle différence il y avait entre eux et les réformistes. Ils ont de suite empêché les électeurs libéraux de donner leurs votes, et se sont empressés d'amener leurs votants. Pour être juste, avouons que les réformistes n'ont pas cédé devant ces bandes d'assassins sans faire bonne contenance et bonne résistance. Ils ont à plusieurs reprises repoussé ceux qui venaient ainsi les priver de leurs droits d'élection et qui essayaient de remporter par l'élection de MM. Lunn et McKenzie une prétendue glorieuse victoire. C'est dans une de ces occasions que les partisans de MM. McKenzie et Lunn, fuyant devant leurs adversaires qui les chassaient au loin, pour les empêcher d'exercer leurs violences sur les électeurs libéraux, se mirent à déboucher par la rue Ste. Catherine, et prenant la grande rue St. Denis, gagnèrent le centre de la ville, en frappant tous les passants, et brisant tous les carreaux de vitres qui se trouvaient à leur portée. Bon nombre de nos lecteurs sont portés à croire que nous exagérons, mais nous le savons, nous qui avons vu ces scènes des fenêtres de nos bureaux, rue St. Denis.

Malgré toutes ces violences, malgré tous ces actes de brigandages, le premier jour il y a eu environ 12 à 1400 votes d'enregistrés. A trois heures de l'après-midi, nous dépêchâmes un courrier pour connaître l'état des polls, mais il fut à plusieurs reprises arrêté sur sa route, et une fois entre autres on le fouilla des pieds à la tête pour savoir s'il portait des armes ou quelque message aux candidats libéraux; mais notre courrier avait eu la présence d'esprit de mettre le billet dont il était porteur en lieu de sûreté. Nous pourrions ajouter d'autres détails à cet égard et désigner clairement au moins un des individus qui se sont portés à cet acte de violence, mais nous préférons ensevelir le tout dans l'oubli, dans l'espérance que

celui-là sentira assez son acte déloyal sans que nous soyons forcés de le rendre public. D'après cet état des polls à trois heures, MM. Holmes et Lafontaine avaient 250 voix de majorité. Mais la Gazette de Montréal du lendemain matin n'a pas craint de dire que la majorité de MM. Lafontaine et Holmes, à 5 heures, n'était que de 47. Pour notre part nous savons fort bien qu'il n'en était pas ainsi, et que cette majorité à cinq heures (à l'ajournement) était de 250, comme on peut le voir par ce qui suit: Lafontaine 846, Holmes 859, McKenzie 601, Lunn 589! Comment la Gazette peut-elle avoir annoncé pareille chose, c'est ce qui ne s'explique pas facilement. Pour nous, nous croyons le deviner. C'est pour la même raison qui fait omettre à quelques journaux tories, en tout ou en partie, la liste des membres élus ou qui la fait faire d'une manière incorrecte. C'est ainsi que la Gazette de Montréal fait de M. Duchesnay un conservateur, de M. Davignon un conservateur, de M. Malloeh un conservateur, de M. Watts un douteux, de M. Prince un conservateur, de M. Fliht un conservateur, de M. McNab un conservateur, de M. Bell un douteux, de M. H. J. Boulton un douteux, de M. Egan un conservateur, de M. Johnson un conservateur, du Col. Gogy un conservateur. C'est ainsi que le *Transcript* a omis la liste des membres élus, lui qui n'avait pas manqué une seule fois de la donner. C'est ainsi que le *Morning Courier* n'a donné et ne donne qu'une liste incomplète. Tout cela, c'est par crainte de montrer la faiblesse du ministère actuel, mais c'est inutile; Montréal vient de donner le dernier coup à son existence. Mercredi matin, les tories se sont assemblés de bonne heure, et il a été résolu que MM. McKenzie et Lunn se retireraient sous protêt POUR CAUSE DE VIOLENCE! En vérité, c'est plus que risible: de quel côté en effet a commencé la violence? qui était à son corps défendant? Voilà pour répondre à ce protêt. Toute la journée du mercredi les électeurs libéraux ont continué à voter, et le soir à cinq heures, MM. Lafontaine et Holmes se sont trouvés avoir 1400 de majorité!!!

La journée du mercredi a été plus tranquille que la veille, bien que l'excitation fût grande et que l'enthousiasme des libéraux fût à son comble! Au même moment où MM. Lafontaine et Holmes étaient élus, on apprenait la nouvelle de 7 ou 8 autres élections de libéraux tant dans le Bas que dans le Haut-Canada.

Après une pareille élection, nous ne saurions nous dispenser de faire quelques réflexions sur la manière dont on agit en pareille occasion. Un bon habitant de nos campagnes où le toryisme n'a pas encore promené ses bandes organisées s'imagine, lui, lorsqu'on lui parle d'élections, qu'il s'agit tout bonnement d'aller enregistrer son vote; mais qu'il est loin de connaître la vérité! A Montréal ce n'est plus ainsi que l'on fait les élections! L'on peut s'en convaincre par celle qui vient de se terminer. Il était évident pour tout homme de sang-froid que MM. McKenzie et Lunn n'avaient aucune chance et que la majorité était toute en faveur de MM. Lafontaine et Holmes. N'importe, il fut décidé que l'on demanderait un poll; et dans quelle intention? Dans l'intention de les faire élire!! Mais ils n'ont pas la majorité? Qu'importe, en 1844, ils n'avaient pas non plus la majorité les deux candidats conservateurs de Montréal, et pourtant ils ont bien été élus! Ainsi l'on s'imaginait que les mêmes manœuvres, qui avaient si bien réussi en 1844, feraient de même en 1848, mais on s'était trompé. Les libéraux avaient pour eux l'expérience, et l'expérience est bonne institutrice. On s'est dit: "Peu importe, quoi se laisser harcer; préparons-nous à tout événement: si l'on nous attaque, nous saurons nous défendre." Ce qui fut dit fut fait; les tories attaquèrent les réformistes, ceux-ci se défendirent, et ils ont pu enfin obtenir justice! Pour notre part, nous ne pouvons blâmer les libéraux de s'être préparés à tout événement et de s'être défendus. Au contraire, c'était leur droit; ils en ont usé et usé bravement; honneur à eux! Seulement qu'il nous soit permis de regretter amèrement que la loi d'élection ne reçoive pas tels changements qui puissent remédier à de pareils excès et les prévenir. Nous regrettons de plus que les adversaires politiques des libéraux aient dans leurs rangs des hommes qui ont un cœur assez peu humain et compatissant pour aller du sang-froid requérir les services d'une bande d'assassins et de se faire un avec eux. Les conservateurs honnêtes et consciencieux n'approuvent sans doute pas de pareils actes, des actes aussi déshonorants; mais en vérité, il faut le dire, il en rejallit toujours sur le parti tout entier quelque chose qui n'est pas de l'honneur. Nous ne voulons nommer personne, nous ne voulons désigner personne comme auteur des actes de violence, de vandalisme commis à Montréal mardi et mercredi; mais nous ne pouvons nous dispenser de dire que la presse tory a puissamment aidé à exciter les partisans de MM. Lunn et McKenzie par ses diatribes contre les libéraux, qu'elle représente comme des ennemis publics, comme des gens dangereux, comme des révolutionnaires, comme des rebelles.

Ajoutons encore un mot et terminons. Les amis de MM. Lafontaine et Holmes ont fait les plus grands efforts, ils n'ont épargné aucunes peines pour les faire élire, pour donner aux citoyens de Montréal le moyen de donner leurs votes, d'exercer leur franchise électorale; le pays doit leur en savoir gré. Nous ne donnerons pas ici une liste de ces hommes amis de leur pays; ce serait une liste trop longue. Qu'il nous suffise de dire que nous trouvons des noms dans toutes les classes de la société, et que la partie jeune de notre population n'a pas été la moins active pour la bonne cause.

S'il nous était permis de signaler la conduite judiciaire d'un officier public, nous pourrions rendre hommage à Phoneté et à la fermeté dont M. Hartley a fait preuve dans cette circonstance difficile. Nous pensons enfin, autant que nous avons pu nous en assurer, qu'il a rempli son devoir.

PROCLAMATION

Demain à midi, les candidats élus pour représenter la ville de Montréal seront proclamés sur la place d'armes. Les électeurs devront y être en foule.

NOUVELLES ELECTORALES.

L'Hon. L. H. Lafontaine et Benjamin Holmes, écrivains, ont été élus représentants de la cité de Montréal; ce sont deux réformistes.

A Terrebonne, M. Lafontaine a remporté pleine victoire, M. A. B. Papineau se trouvant dans une minorité de 1471; l'état du poll à la clôture était comme suit: Lafontaine 1771, Papineau 300.

A Shefford, M. Drummond a été élu contre le Dr. Foster; c'est un habile réformiste.

A Rimouski, M. J. C. Taché est élu par acclamation; c'est un homme jeune, instruit, et réformiste.

A Chambly, M. Démaray a succombé, et M. le Dr. Beauharnais a remporté la victoire; M. Beauharnais sera un membre utile de l'opposition.

Durham comme tant d'autres comtés du Haut-Canada a fait bravement son devoir; il vient d'élire un membre réformiste; c'est M. Smith.

Au Troisième Riding d'York M. Blake a triomphé; c'est un membre opposé au ministre, et bon réformiste.

Middlesex n'a pas voulu demeurer en arrière; il s'est conduit on ne peut mieux; il grossit les rangs de l'opposition en envoyant au parlement un réformiste qui n'est autre que M. Notman.

Halton a fait de même; il vient de nommer pour le représentant M. Wetenhall.

Yamaska a eu un courage qui lui seul pouvait avoir; il n'a pas eu la force de déjouer les projets des éteignoirs; il n'a pas eu la force de rejeter loin de lui tout partisan de la non-éducation; il n'a eu d'énergie que pour secondar les vues des spéculateurs de la vie des éteignoirs; il se fait représenter en parlement par un ÉTEIGNOIR. Jusqu'à ce qu'il se réhabilite par un autre choix, Yamaska sera nommé le «conté éteignoir.» C'est M. Fourquin dit Léveillé qui est actuellement le candidat de son choix, et qui siégera dans quelques semaines au sein de notre législature.

Jusqu'à ce jour, il y a 48 réformistes élus, 17 ministériels et 4 douteux.

Mgr. l'Evêque de Montréal vient de recevoir une lettre de Mgr. Blanchet, évêque de Walla-Walla. Nous nous exprimons de publier les détails qu'on a bien voulu nous communiquer sur le voyage du vénérable Evêque. Sa lettre est datée du Fort Hall, le 9 août dernier. Il y avait alors trois mois qu'il avait quitté St. Louis, et il n'était rendu encore qu'aux deux tiers du chemin, et il s'attendait à prendre plus de temps à proportion pour arriver à sa destination, parce que les animaux qui traînent les wagons étaient épuisés de fatigue, ils souffraient même quelquefois de la faim, les paturages étaient devenus très-maigres, à cause des nombreuses caravanes qui avaient déjà fait voyage par le même chemin. «En vérité, ajoute le prélat, cette vie des prairies et des montagnes n'est pas la plus agréable du monde. Il y a bien des ennuis, des inquiétudes, des malaises à éprouver. La maladie même nous a atteints les uns après les autres, en sorte que souvent nous avions peine à faire conduire nos voitures, car les conducteurs n'étaient pas à l'abri de ces maladies. La nourriture trop commune qu'on nous a procurée à St. Louis, (du lard fumé) devient insipide, et l'on est heureux d'avoir du lait pour tremper notre biscuit. Joignons à cela, d'un côté, des chaleurs excessives que nous avons souvent à endurer, et d'un autre, des gelées considérables pendant plusieurs nuits, au pied des montagnes que nous longeons. Mais notre courage, que toutes ces incommodités pourraient abatre, est parfaitement celui par la pensée que les bonnes âmes du Canada, et que tous les pieux associés de la Propagation de la Foi et de l'Archiconfrérie, offrent tous les jours à Dieu des prières ferventes pour que nous puissions arriver heureusement au terme de notre voyage. Nous avons eu le bonheur de célébrer la sainte messe tous les dimanches, excepté un seul, parce que j'étais trop malade pour m'acquitter de cette sublime fonction qui est pour nous une source abondante de toutes sortes de consolations.—Je me suis trouvé quelquefois un peu gêné par le grand nombre de personnes que j'ai ma suite; mais une fois rendu à mon poste, je ne serai pas en peine de les utiliser tous; seulement nous pourrions bien être obligés de nous endettre pour nous procurer des provisions pour l'hiver; et pour le logement nous nous contenterons de faire une petite cabane, la plus simple et la plus modeste possible.—Quelques jours avant notre arrivée ici, un chef de la nation des Cayuses est venu demander des Missionnaires. Cette tribu sauvage n'est qu'à quarante milles de Walla-Walla, dans un beau pays, dont le sol est fertile, et qui renferme du bois en abondance. La Providence prépare peut-être les voies à son établissement au milieu de ces Sauvages. Ils ont des provisions en abondance; ce qui nous servira bien en arrivant. Pour ne point perdre de temps je vais prendre les devants à cheval pour examiner en quel lieu la petite caravane pourra établir des quartiers d'hiver.—Si j'ai le bonheur de rencontrer Mgr. Demers à Walla-Walla, il me sera très-utile pour m'aider à faire le lieu de mon repos.

ENCORE QUELQUES NOUVELLES D'EUROPE.

L'Irlande continue dans le plus grand trouble; on s'attendait que le bill des armes allait passer dans les deux chambres; mais cela ne semble pas effrayer les malheureux Irlandais. Les meurtres continuent; les lords anglais et irlandais sont obligés de quitter l'Ile et se retirent en Angleterre. On ne sait que penser pour l'avenir.—Il était question d'ajouter le parlement jusqu'au 3 de février.—Le lieutenant général Sir Charles d'Albion est décédé à Londres le 3 décembre.—La comtesse de Kingston est décédée le 9 du même mois dans l'Alpha-Road.—Le choléra avait envahi une partie de la Gallicie, mais ses caractères sont peu alarmants.—Il est question de nommer le prince de Joinville grand-amiral de France.—Dans les Deux Siciles, les choses ne s'améliorent pas; on croit que la position du roi de Naples n'y est pas fort rassurante.—Lord Minto a eu avec le Pape une audience particulière dont on ne connaît pas le résultat.—On semble croire que M. Guizot n'est pas très bien assis dans son fauteuil de ministre; on craint

fort pour lui quel que petite chute; car il paraît régner de la division dans le cabinet, à l'occasion des affaires de Suisse, etc. Dans ce dernier pays, les fédéralistes sont maîtres de tout; les Jésuites sont expulsés de tout le territoire; leurs biens sont confisqués. Sir S. Canning était arrivé à Berné.—Le grand chimiste Suédois, Berzélius est d'argementement malade.—L'électeur de Hesse a laissé en mourant une fortune de quatre millions de louis.—En Angleterre, on travaille activement en plusieurs endroits aux fortifications; en France, la même activité règne dans les chantiers de la marine.—Il est question de construire un chemin de fer de Smyrne à Constantinople.—La comtesse de Guiccioli va épouser le marquis de Baissy.—Le veuve de Bartholdy, fameux musicien, vient de recevoir des lettres de condoléance de la reine d'Angleterre, du roi de Saxe et de celui de Prusse.—Le premier médecin de Londres fait pour £33000 de profits par année.—Il était bruit que Abdel-Kader avait rendu les armes, et s'était soumis à l'empereur du Maroc.

NECROLOGIE.

Au village des Abénakis de St. François du Lac, Marguerite Obomsaroin, épouse de Pierre Osonkeline, abénakis, âgée d'environ 35 ans.

Cette jeune femme, fille d'un chef de ce village, était autrefois une fervente catholique. Mais, étant jeune encore, elle eut le malheur de contracter mariage avec le fameux Pierre Osonkeline, surnommé Mastu, qui se disait alors catholique; et cela uniquement afin de pouvoir se marier; car il savait que, s'il eût déclaré qu'il était méthodiste de cœur, aucune fille abénakise n'eût accepté sa main. Quelque temps après la célébration de son mariage, Mastu s'éleva en prédicateur dans son village, et à force de sollicitations et de mensonge, il parvint bientôt à corrompre sa femme. Cette malheureuse apostasia, contre ses convictions, la vraie religion, la religion de ses ancêtres, pour embrasser le méthodisme, dans lequel elle a vécu le reste de ses jours. Sentant approcher sa fin, et ne pouvant plus résister aux remords de sa conscience qui la tourmentaient sans cesse, elle a manifesté le désir de voir un prêtre. Mais son mari qui s'en défiait et qui veillait sans cesse, a employé tous les moyens possibles pour que la chose demeurât inconnue. Cependant, malgré ses efforts, cette nouvelle a transpiré et le missionnaire en a été informé; mais il était trop tard. La malheureuse venait d'expirer, et déjà elle avait rendu compte de son apostasie.

Quand donc nos pauvres frères séparés, les méthodistes, abandonneront-ils le fanatisme qui les anime toujours?

CONVERSIONS.—Un jeune Abénakis du village de St. François du Lac St. Pierre, du nom de Michel Winitahamant, qui, il y a quelques années, avait abandonné le catholicisme pour embrasser le méthodisme, vient de reconnaître ses erreurs, et est revenu dans le sein de l'Eglise Romaine. Il a abjuré son apostasie le 7 du courant dans l'Eglise des Abénakis de St. François, en présence d'un grand nombre de Sauvages de sa tribu, qui tous se réunissaient au retour de cette brosis égarée au bercail. Ce jeune homme a imité l'exemple d'une de ses sœurs du même village, du nom de Thérèse de Songaque, qui, il y a quelques mois, édifica ses frères et consola son missionnaire par son sincère retour à la vraie Eglise, après avoir vécu plusieurs années dans l'apostasie. Communiqué.

INCENDIE.—Mercredi soir, entre 11 heures et minuit, le feu s'est déclaré à Griffintown dans une forge appartenant à un M. Connolly; la forge fut entièrement consumée; on pense que c'est le fait d'un incendiaire.

UN AUTRE INCENDIE.—Hier matin, vers 3 heures, on s'aperçut que le feu s'était déclaré dans une écurie près de l'hôtel de l'Ottawa et de celui du Peuple; l'alarme fut donnée, et on parvint à se rendre maître de l'incendie: c'est encore l'œuvre d'incendiaires. A quels temps vivons-nous donc? n'est-ce pas le cas de dire avec le grand orateur: O Tempora! O Mores!

LE TEMPS.—Le pont de glace devant la ville est ferme et l'on a traversé de l'autre côté du fleuve ces jours derniers. Aujourd'hui le temps est on ne peut plus doux; depuis minuit il pleut et le temps est sombre et chargé. On se rappelle que ces jours derniers nous avions à Montréal un froid de 23 degrés, presque assez, comme nous écrivait un de nos correspondants, «pour nous faire geler tout debout.»

A une assemblée des associés de la société de tempérance, tenue le 2 janvier courant afin de procéder aux élections des officiers pour l'année courante, les résolutions suivantes furent proposées et adoptées à l'unanimité.

1re Résolution, proposée par M. Pierre Labelle, secondée par M. François Bousquet:

Qu'il soit procédé à l'élection des officiers de la dite société.

2de Résolution, proposée par M. Joseph Robillard, secondée par M. Janvier Leclerc:

Que sa Grandeur Mgr. de Montréal soit nommé président de la dite société de tempérance, et que sa Grandeur Mgr. de Martyropolis, Mr. Mercier, chanoine de Pévêché, et M. Hubert Paré, soient le directeur de la dite société.

3ème Résolution, proposée par M. David Peltier, secondée par M. George Côté, et M. N. Eucher B. Dufort soit nommé secrétaire, et que N. Louis Aubertin, soit sous-secrétaire.

E. B. DUFORT, Secrétaire.

Montréal, 12 janv. 1848. Président, Ngr. de Montréal: vice-président, Ngr. de Martyropolis: vice-président, directeur, Messieurs F. X. B. Mercier, chan. arch.; vice-présidents, Messieurs Tulloch, Hubert Paré; secrétaire, M. Louis Aubertin; Minerve.

Nous avons reçu de M. John Murray, lithographe, une copie de sa lithographie de l'Eglise paroissiale de Montréal, et nous lui offrons nos remerciements les plus sincères pour son obligeance. Cette lithographie est d'une grande perfection, et quasi aussi remarquable qu'une gravure sur cuivre. Le lithographe a choisi le temps où les frères des écoles chrétiennes sortent de l'Eglise avec les longues files de leurs élèves; on ne pouvait faire un choix plus judicieux. Tous nos concitoyens devraient se hâter de se procurer cette belle lithographie; c'est quelque chose de si intéressant, et en même temps en souscrivant on donne un encouragement à l'art Canadien. Dans tous les cas, ce ne peut être le prix qui empêche de souscrire; car ce n'est que cinq centimes la copie.—Chez Mathews, Grand Rue St. Jacques, tout près du Bureau du Pôsto.

Nous accusons réception de la sixième livraison de la Lyre Canadienne; nous en remercions M. le Rédacteur. Nous en dirons un mot mardi.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons nos journaux d'Europe; nous en donnerons d'amples extraits dans notre prochaine feuille.

Plusieurs articles remis faute de place.

M. Lemoine a exposé une de ses pompes, hier, au froid pendant plus de 5 heures en la faisant jouer par intervalles, pour voir jusqu'à quel point la température pouvait l'affecter. Le froid n'y fait aucun dommage, beaucoup plus, c'est qu'après ces nombreux essais l'eau était tiède; c'est là une preuve de l'avantage du réchaud, et, dans le fait, le calorifère est indispensable dans ce pays. Journal de Québec.

Le 20 du courant, à une assemblée des comités de toutes les paroisses du comté de Kamouraska, tenue en la salle publique de la dite paroisse St.-Louis, aux fins de prendre en considération le Manifeste et la Circulaire adressés au peuple canadien par le Comité de la Réforme et du Progrès. Il a d'abord été procédé à la nomination d'un Conseil de Comité, et les messieurs suivants ont été élus à l'unanimité:

- L'honble. J. B. Taché, président, P. C. Marquis et P. T. Casgrain, écrivains, vice-présidents; Paschal Dumais, écrivain, secrétaire-archiviste. Dr. Michaud, secrétaire-correspondant, L'honorable A. Dionne, trésorier-général.

Après quoi les résolutions suivantes ont été adoptées par acclamation. Que c'est l'opinion de ce comité—

1o. Qu'un des principaux vices de l'acte d'union est, sans contredit, l'injuste prépondérance accordée au Haut-Canada sur le Bas; au moyen de la représentation législative mise sur un pied d'égalité pour les deux sections, tandis que la population du Bas-Canada excède de plus d'un quart celle du Haut; et qu'en conséquence tous nos efforts doivent être tournés vers le but d'obtenir une répartition plus équitable de la représentation; en adoptant pour base le chiffre de la population.

2o. Qu'il n'y aura jamais, dans cette province, de gouvernement stable et jouissant de la confiance publique, si on ne se fait un impérieux devoir d'adhérer strictement et en tout point non seulement à la lettre, mais plus encore au sens et à l'esprit des résolutions de 1841, qui expliquent clairement les droits et les désirs du peuple au sujet du gouvernement responsable, déjà garanti, par la métropole, à ses colonies de l'Amérique du Nord.

3o. Que la protection ci-devant accordée, sur les marchés de la Grande-Bretagne, aux produits coloniaux ayant cessé d'exister en faveur de cette province, depuis l'admission du principe de libre échange (free trade) par le gouvernement impérial, il n'est que justice, de la part de la métropole, d'étendre à ses colonies l'application de ce principe.

4o. Que le commerce des Canadas se trouverait complètement anéanti par le système actuel d'exclusion de ce libre échange pour les colonies de l'Amérique Britannique du Nord, ayant à souffrir, d'un côté, de la concurrence des autres nations sur le seul marché qui leur serait ouvert, et, de l'autre, se trouverait privé de la protection, qu'il rencontrerait autrefois sur les marchés anglais.

5o. Que la conséquence immédiate découlant naturellement de la concession du principe de libre échange pour ces provinces, et sans laquelle il ne pourrait être mis à exécution, surtout pour le Bas-Canada, serait la libre navigation du fleuve St. Laurent aux vaisseaux de toutes les nations.

6o. Qu'il est de la plus grande importance de prêter la main à l'accomplissement prompt et immédiat du projet de réforme postale, soit par l'union des provinces coloniales à cet effet, soit par tout autre moyen constitutionnel; 2o. d'obtenir que le contrôle de cet important département soit abandonné à la législature provinciale, et 3o. d'amener la réduction du taux des lettres, et des journaux, et de faire en sorte que des bureaux soient établis dans toutes les localités qui en ont besoin, et où il est possible d'en fixer.

7o. Que ce conseil croirait manquer à un des premiers et des plus impérieux de ses devoirs, s'il n'attirait pas l'attention particulière du pays entier sur le sujet de l'émigration, vu qu'il est maintenant établi et clairement reconnu que l'on a érigé ce système de se décharger de la population indigène sur l'Amérique et particulièrement sur les Canadas.

Que la conséquence immédiate de ce système pour ce pays a été, cette année surtout, la mort prématurée d'un très grand nombre des plus utiles et des plus respectés de nos concitoyens, dont la perte a causé un deuil général, sans compter les sommes énormes qui ont été dépensées à même les deniers de cette province, pour l'établissement et le soutien d'une quarantaine de lazarets et d'hôpitaux; pour recevoir et secourir d'infortunés émigrants jetés sur nos rives par la basse cupidité d'avidés spéculateurs.

8o. Que la dette publique de cette province s'élevant déjà à plus de quatre millions, il est urgent de travailler incessamment à l'amortissement de cette énorme somme créée et dépensée, en très grande partie, dans l'intérêt unique des Hauts-Canadiens et dans un esprit de favoritisme, et qui va s'augmentant chaque année, contrairement aux engagements antérieurement pris et aux dispositions législatives à ce sujet; et que si, en compensation de la protection refusée à nos produits sur les marchés d'Angleterre, le libre échange et la libre navigation des eaux du St. Laurent ne nous sont pas accordés, il deviendra urgent et nécessaire de pétitionner le gouvernement impérial afin d'obtenir l'abandon de ses réclamations contre cette colonie puisque les immenses travaux faits sur la foi de la protection qui nous était garantie nous deviendraient à charge et sans utilité aucune, et ce par le fait du gouvernement impérial lui-même, qui nous avait engagés et encouragés dans ces énormes dépenses, pour ensuite nous priver, sans notre participation, des moyens de profiter de ces travaux.

9o. Que rien n'est plus nuisible aux intérêts de cette province que le mode suivi par le gouvernement, de vendre les terres inculées de la couronne par lots immenses à des spéculateurs sans assujettir l'acheteur à aucune obligation de faire défricher et occuper ces terres dans un temps donné, ni à aucune condition réglant la vente subséquente de ces terres. Que pour favoriser et encourager l'établissement rapide de nos vastes forêts, il serait absolument nécessaire de diminuer le taux actuel de concession, de diviser les terres en petits lots et d'exiger l'établissement immédiat des lots concédés par les colons.

10o. Que le conseil réproouve avec indignation l'appropriation injuste et vexatoire qu'on a faite des biens des jésuites, contrairement à leur destination primitive, ainsi que l'insolente grossière infligée à notre vénérable clergé par l'insolente réponse de l'administration actuelle.

11o. Qu'en conséquence des services éminents que l'illustre M. Berthelot, écrivain, a rendus à ce comté, il est du devoir de ce conseil d'exprimer publiquement la reconnaissance que lui a méritée sa conduite ferme, noble et indépendante pendant sa carrière parlementaire.

Après l'adoption des dites résolutions, Alex. Fraser, écrivain, secondé par Th. Béchard, écrivain, propose que copie en soit transmise à M. le Rédacteur du Canadien, le priant de les insérer dans son journal; et que les éditeurs des autres feuilles libérales de la province soient priés de les reproduire. M. le président ayant quitté le fauteuil, et C. T. Casgrain, écrivain, ayant pris sa place, il a été proposé par J. Bouchard, écrivain, secondé par J. Deslauriers, écrivain,

Que des remerciements sont dus à M. le président pour sa conduite habile à présider cette assemblée, ainsi qu'à MM. les vice-présidents et à M. le secrétaire pour leurs services utiles.

(Signé) J. B. TACHÉ, président, (Signé) P. DUMAIS, secrét-arch. Vraie copie, P. DUMAIS, S. A. Kamouraska, 20 décembre 1847. Canadien.

MM. les Éditeurs des journaux tant français qu'anglais publiés dans le Bas-Canada sont priés de vouloir insérer, dans leurs feuilles respectives, les quelques lignes suivantes:

Le Journal d'Agriculture (en français) sera expédié par la poste; les paroisses, etc., où il n'y a pas de poste, seront servies par le Bureau de Poste le plus voisin, c'est-à-dire que MM. les curés, commissaires d'écoles, etc., de ces paroisses seront certains de recevoir leurs numéros en s'adressant au Bureau de Poste le plus prochain. Les personnes dans les campagnes, qui ne recevront pas le Journal et qui désireraient le recevoir, voudront bien donner leurs noms à M. le curé de leur endroit le plus vite possible, en spécifiant le nombre de copies qu'elles désirent recevoir.

FRANCE.—Une ordonnance royale, en date du 28 octobre autorise la ville de Decize à élever une statue à la mémoire de Guy-Coquille, légiste et historien, originaire de cette localité.

LES DOUANES.—La Gazette piémontaise du 8 novembre confirme une nouvelle importante publiée il y a quelque temps par un journal florentin. Les trois princes italiens qui sont entrés dans la voie des réformes, c'est-à-dire le Pape, le roi de Sardaigne. Le traité a été signé à Turin. La question du tarif est ajournée jusqu'à ce que le duc de Modène et le roi de Naples aient fait connaître définitivement leurs intentions à cet égard. L'adhésion du duc de Modène est surtout désirable; car si ce prince refusait son assentiment, et si la duchesse de Parme, dont il n'est pas fait mention dans le traité, n'accédait pas à cette union, le Piémont n'aurait, par terre, aucun moyen de communication avec les Etats romains, ni avec la Toscane. Traitée conclu à Turin, n'est pas moins une très-grande importance politique; tout ce qui tend à augmenter par des moyens réguliers la force et l'indépendance des gouvernements italiens est pour la Péninsule un estimable bienfait.

PRIX DES MARCHES.

Le pœr se vend par 100 livres de \$4 5 à \$5 25, et la bœuf de \$4 5 à \$5. Le beurre continue aux taux de la semaine dernière, mais les volailles sont bien chères. Espérons que la communication facile de la rive sud du fleuve avec la ville va améliorer l'état de nos marchés, et faire tomber les prix.

A New-York, hier, il s'est vendu 3000 quarts de fleur à \$6 et \$6 1/2; le blé s'y vendait le même jour \$1 20 à celui du Génesse était à \$1,40; celui de l'Ohio de \$1 30; \$1 31.

NAISSANCE.

En cette ville, le 5 du courant, la Dame de M Henry Dorval, a mis au monde une fille.

MARIAGES.

En cette ville, le 10 du courant, par Messias Fay, N Antoine Prevost, commerçant; à Demoiselle Lucie Morin, tous deux de cette ville.

DÉCÈS.

En cette ville, le 12, après une longue maladie, supportée avec résignation, Dame Henriette Morin, épouse de M. Casimir Arcouet, âgée de 62 ans et 9 mois.

En cette ville, le 6, James Alexander, enfant de Austin Cuvillier, fils, écrivain.

En cette ville, des fièvres scarlatines, le S. Stephen, âgé de 4 ans, le 9, Susan-Hayden, âgée de 6 mois, et le 10, June-Ann, âgée de 6 ans et 8 mois, tous enfants de Stephen C. Sewell, écrivain. M. D.

LIVRES NOUVEAUX.

Il vient d'être publié par les sousseignés une nouvelle édition de «LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN» contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principaux fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grandeurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins de six cent trente-huit pages, illustrées de douze gravures sur acier.

—AUSSE—

UNE nouvelle et jolie édition de la NEUVAIN EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SÄDLER,

No. 179, rue Notre Dame, Montréal.

AVIS.

ON demande un INSTITUTEUR et une INSTITUTRICE pour enseigner le français dans un des arrondissements de la paroisse de Sault-au-Récollet. Un homme marié dont la femme pourrait tenir l'école des filles serait préféré. S'adresser par lettres, franchises de port, aux Commissaires du lieu. Sault-au-Récollet, 16 décembre 1847.

THÉOPHILE HANDEL.

PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, Rue Notre-Dame. Ses ÉTUDES de PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. Montréal, 16 décembre 1847.

# PHARMACIE CANADIENNE.

## Rue St. Jean, No. vingt-quatre.

### QUEBEC.

Le Public rencontrera à la PHARMACIE CANADIENNE du Soussigné, en sus des avantages des prix et de la qualité des remèdes, un plus grand encore, celui de sa QUALITE DE MEDICIN, qui est une garantie de l'apropos des remèdes et des directions qu'il donnera à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance; avantage qui n'offre, NUL AUTRE ETABLISSEMENT en ce genre à Québec et qui est cependant le point le plus important en Médecine.

Il a maintenant en son Etablissement un GRAND ASSORTIMENT

DE MEDICINES, DE REMÈDES A PATENTES,  
DE DROGUES A TEINTURES,  
DE PARFUMERIES FRANÇAISES, ANGLAISES  
ET DE SA PROPRE FABRIQUE.

Et aussi —

DES BATTERIES ELECTRO-MAGNETIQUES,  
ET DES BOITES DE REMÈDES  
HOMEOPATHIQUES, ETC., ETC., ETC.

Le tout à des prix réduits; et à cinq par cent d'escompte pour chaque achat au-dessus de deux louis argent comptant.

O. GIROUX, M. D. PHARMACIEN, ETC. QUÉBEC.

19 Octobre 1847.

# LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils font tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 14 sept. 1847.

# LE VÉRITABLE PORTRAIT DE S. S. PIERRE IX.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847,  
ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE  
de 25 pouces de haut sur 22 pouces de large!!

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvres de l'Ecole Italienne, sera bientôt mise en vente chez les Soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui le GRAND APÔTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIERRE IX ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si excellent Pontife.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui mériteront sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

RUE NOTRE-DAME, VIS-À-VIS LE SÉMINAIRE.

Montréal, 19 novembre 1847.

# A vendre.

AUX BUREAUX DES MÉLANGES RELIGIEUX  
ET  
CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES, ETC. ETC.

LE

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE  
ET CIVIL POUR L'ANNÉE 1848.

C E CALENDRIER contient, outre une liste complète du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec, les Époques Ecclesiastiques notamment concernant le Canada, l'Ordo ou l'Ordre des Rubriques, la liste et le Terme des Cours de Justice, la Liste des principaux Officiers du Gouvernement, des Membres de la Législature du Bas-Canada, des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal et des Commissaires d'École pour la Cité de Montréal, des Commissaires pour l'érection des Paroisses, des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, des Milices de la Province du Canada, etc., etc.

Le CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL se recommande par sa perfection typographique. On se le procure à très-bas prix.

# ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

Qui sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SEUERS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et française, les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêtés à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier; cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet.

On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre vacance accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, à la fin de juillet, ou au commencement d'août.

A la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès.

St. Jean, le 17 1847.

# PROSPECTUS.

MEMOIRES HISTORIQUES

SUR

L'ÉGLISE DU CANADA,

ET LE

PAYS EN GÉNÉRAL,

DE

1534 à 1847.

Le Révérend M. Paquin, Prêtre, curé de Saint-Eustache, est sur le point de publier l'ouvrage dont nous venons de donner le titre.

Déjà le Prospectus a été publié par la Presse Canadienne. [Voir Mélanges Religieux, Revue Canadienne, Minerve.]

Le No. du 23 avril dernier, [Mélange Religieux] contient deux lettres remarquables adressées à M. le curé Paquin, par des personnes recommandables dans la société, qui ont parcouru, apprécié et jugé les Mémoires Historiques sur l'Église du Canada, etc.

En publiant aujourd'hui le fruit d'un grand nombre d'années de travaux, de recherches, de compilations faites avec le plus grand soin, M. Paquin cède au désir de ses nombreux amis. Cette publication n'est pas pour lui une opération mercantile, qui ne convient pas au caractère sacré dont il est revêtu; c'est une dette qu'il entend payer à l'Église du Canada, comme à son Pays.

M. le curé Paquin n'a pas eu la prétention d'écrire l'histoire de l'Église du Canada, pas plus que l'histoire de son Pays; les travaux apostoliques auxquels il s'est dévoué, ne le lui auraient pas permis. Il a d'ailleurs bien compris que l'histoire d'un Pays comme le nôtre, surtout, devait être ajournée à des temps plus reculés, pour pouvoir être marquée du cachet de l'indépendance et de l'impartialité. Le citoyen, quelque éminent qu'il soit, qui a vécu au milieu d'événements contemporains, qui a pu y être mêlé soit par ses amis politiques, ne peut prétendre au titre d'historien; quelque soit sa position sociale, l'indépendance de son caractère.

Les Mémoires de M. le curé Paquin sont de riches matériaux pour l'histoire du Canada. M. Paquin ne veut pas, comme l'avare, jouir seul de ce précieux trésor. Il veut fournir à la jeune génération sur laquelle repose aujourd'hui l'avenir de la nationalité canadienne, les moyens faciles de suivre les travaux de leurs pères, de s'éclairer, de remplir leur mission de l'exemple du passé; puis enfin de saisir la plume de l'historien, pour classer les faits accomplis. Récompenser, blâmer les corps politiques, les citoyens pour la part qu'ils ont pu y prendre.

M. le curé Paquin a fouillé partout: Archives Ecclesiastiques, Bibliothèques particulières des Séminaires, des Evêchés, des Cures, des Communautés Religieuses, Archives des Greffes de nos Cours, etc., il a tout mis à contribution, et pour cela il n'a épargné ni soins, ni dépenses. Dans ses Mémoires, pas un fait qui ne soit vrai, pas un événement qui n'ait été constaté d'une manière authentique. Ce laborieux et infatigable "ecclésiastique a cru devoir joindre à ces Mémoires une riche galerie biographique qui contiendra tous les noms des citoyens qui se sont distingués par des services rendus au Pays, à quelque titre que ce soit.

Tableau des Membres du Clergé, avec des notes sur chacun d'eux: Idem. des Membres des Communautés Religieuses, Pères Jésuites, Récollets et autres, etc.

Tableau des Fondatrices des Communautés Religieuses de Femmes, Ursulines, Congréganistes, etc. Supérieures, Membres de l'Administration, etc. Tableau des principales Familles, dont les noms sont liés à l'histoire du pays. Géologie, etc. Notice sur MM. les Artistes, les Peintres, les Hommes de Lettres, les Mécaniciens, les Négociants, etc.

Notices sur toutes nos Églises, époques de leurs fondations, comprenant le détail de tout ce que ces établissements renferment de précieux, comme Tableaux, Sculptures, etc.

Nous ne pousserons pas plus loin cette récapitulation, ce qui pourrait être fastidieux.

En résumé, nous dirons en un mot, que les Mémoires de M. Paquin sont une riche mosaïque où chacun peut puiser à son gré, et trouver des faits qui sent de nature à l'intéresser soit comme homme public, soit comme simple particulier, à quelque classe de la société qu'il appartienne.

MM. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent; CHAPELEAU ET LAMOTHE, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire; J. B. ROLLAND, Rue St. Vincent; et l'Imprimeur LOUIS PERRAULT, sont chargés de recevoir la souscription, tant pour la Ville que pour la Campagne. — L'on souscrit aussi au Bureau des MÉLANGES.

L'ouvrage se composera de trois beaux volumes in-8vo. sur caractères neufs et papier superfine. Il paraîtra par livraison d'un volume tous les trois mois, si la liste des abonnés assez forte pour assurer les frais de l'impression. Chaque volume coûtera 5s. broché, ou 6s. 6d. cartonné, payable lors de la livraison.

# L'ORIENT,

OU

VOYAGE

EN EGYPTE, EN ARABIE, EN  
BERBÈRE-SAINTE, EN TUR-  
QUIE ET EN GRECE.

PAR M. L. GINGRAS,

Prêtre, Membre du Séminaire de Québec.

CET ouvrage en deux volumes in-octavo formant plus de MILLE PAGES, est maintenant prêt et sera livré immédiatement aux souscripteurs, à domicile. Ceux de la campagne, sont priés de préparer le montant de leurs souscriptions; l'ouvrage leur sera transmis ou ils pourront se le procurer de suite en s'adressant à M. G. N. GOSSELIN, agent pour Montréal, No. 96, rue St. Urbain, ou à l'Évêché. Les personnes qui n'ont pas souscrit pourront s'en procurer, en s'adressant de suite à MM. FABRE et CIE, ou qu'il n'en n'a été frappé qu'un très-petit nombre d'exemplaires au-delà de ceux qui ont été retenus d'avance.

Montréal, le 8 novembre 1847. — P.

# LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND,  
24, RUE ST. VINCENT  
MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant que d'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

# P. GENDRON,

IMPRIMEUR,

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que: LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETTS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRES-REDUITS.

6 novembre 1847.

# BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA  
CITÉ ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monsieur l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président,  
A. Laroque, V. Président,  
John E. Mills,  
Jacob DeWitt,  
Joseph Bourret,  
P. Beauvion,  
L. T. Drummond,  
H. Judah,

Francis Hincks,  
H. Mulholland,  
L. H. Holton,  
John Tully,  
Damase Masson,  
Joseph Grenier,  
Nelson Davis.

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. — Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, à tout autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,  
Secrétaire et Trésorier.

# BANQUE D'ÉPARGNES

EXTRAIT.

Balance due aux déposants, 31 juillet 1847. £4917 8 9

30 Nov.—Montant déposé depuis le 31 juillet jusqu'à ce jour. £47800 7 1

Do. retiré do. 34214 3 8

Augmentation depuis le 31 juillet 13636 3 5

Balance due ce jour aux déposants. £63053 12 2

Par ordre du Bureau,  
JOHN COLLINS.

Bureau de la Banque d'Épargnes,  
de la Cité et du District, 46,  
Grande Rue St. Jacques,  
30 novembre 1847.

La Banque sera transférée vers le 20 du courant, dans le local, rue St. François Xavier, occupé actuellement par la Banque du Peuple.

# L'Avenir,

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA  
JEUNESSE.

Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens.

L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au Bureau du journal No. 24 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapenau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

# TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE

DE  
CALCUL DIFFÉRENTIEL

ET DE

CALCUL INTÉGRAL.

LES amis de l'Éducation qui désirent voir les jeunes Canadiens s'adonner de plus en plus à l'étude des sciences et y faire du progrès, sont invités à souscrire à cette ouvrage, qui contiendra environ 100 pages in-8 et une planche de figures. Dans le cas où le nombre de souscripteurs se trouverait insuffisant, on ferait suivre l'ouvrage d'un Traité Élémentaire de Géométrie Analytique. L'ouvrage coûtera entre 3 à 4 chellins. Des listes de souscripteurs sont déposées à la Librairie d'Augustin Coté et Cie. près de l'Archevêché, chez MM. Crémazie, libraires, rue de la Fabrique, et Montréal aux bureaux des Mélanges.

# ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-À-VIS LE SÉMINAIRE DE MONTREAL  
CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE  
AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement.

Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS-BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en imitations, méritent en défilé les plus habiles commissaires.

Cinq articles sera GARANTIS et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera toujours fraîche et

TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de

CHASUBLES TOUT FAITES.

—AUSSI—  
CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIERS en or, argent et couleurs. DAMAS-Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants. Damas brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches, noires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ÉTOILES ET VOILES DE BÉNÉDICTION. Les Étoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ÉTOFFES A ORNEMENTS.

Draps d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux).

Moiré d'or à reflets riches et brillants.

Damas brochés, tout en or, et aussi à couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suite de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE.

Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'ostensoirs Ciboures Eucensoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas porter d'Ornements d'Église dans les campagnes.

MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St. New-York.

PORTRAIT DE FEU

# M. H. HUDON.

D'APRÈS UN DESSIN D'UNE RESEMBLANCE PARFAITE  
EXÉCUTÉ A ROME, D'APRÈS NATURE.  
LES Soussignés viennent de recevoir une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus.

L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre et de ce bon citoyen que vient de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme. Prix de chaque copie 2s.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Vis-à-vis le Séminaire.

# MANUEL

DE

# TEMPERANCE,

PAR LE R. P. CHINQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.

Se vend chez MM. FABRE & CIE.

“ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE.

“ A L'ÉVÊCHE.

# ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

# CONDITIONS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

LES MÉLANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MÉLANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Mélanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Mélanges Religieux à Montréal.

—AUSSI—  
PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessus, 1ère insertion, 20 2 6  
Chaque insertion subséquente, 0 0 7  
Dix lignes et au-dessus, 1ère insertion, 0 3 4  
Chaque insertion subséquente, 0 0 10  
Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4  
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX

Montréal, MM. FABRE & CIE, Libraires  
Trois-Rivières, VAL GUILLET, Ecr. N. P.  
Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. Vic.  
St. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Direct.

Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Algonquin et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU

PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.